

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **26^e** jour du mois de **novembre** de l'an **2025**, à **12h00**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville et par visioconférence.

Présences :

Mairesse :	Madame Martine Satre
Conseiller no 1 :	Émile Lachance (par visioconférence)
Conseiller no 2 :	Monsieur Pierre Jr. Grimard (par visioconférence)
Conseiller no 4 :	Monsieur Pier-Luc Pinard
Conseiller no 5 :	Madame Mélissa Lacroix
Conseiller no 6 :	Monsieur Gaétan Nadeau

Absence :

Conseiller no 3 : Monsieur Richard Lefebvre

Est aussi présente, Madame Isabelle Tremblay, greffière de la Ville de Danville, agissant à titre de secrétaire de la présente séance, ainsi que Monsieur Claude Dostie, directeur général.

L'avis de convocation a été donné le 24 novembre 2025, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **12 h 00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20251126-41

2 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20251126-41 2 Adoption de l'ordre du jour

3 DOSSIER À TRAITER

20251126-42 3.1 Avenant au contrat de réfection du chemin des Canadiens et du chemin du Pinacle - Ajout d'un ponceau

PÉRIODE DE QUESTIONS

20251126-43 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 DOSSIER À TRAITER

20251126-42

3.1 Avenant au contrat de réfection du chemin des Canadiens et du chemin du Pinacle - Ajout d'un ponceau

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a octroyé, le 8 septembre 2025, le contrat de réfection du chemin des Canadiens et du chemin du Pinacle à l'entreprise Groupe Colas Qc pour un montant de 1 588 216,29 \$;

CONSIDÉRANT QUE des travaux additionnels sont nécessaires afin d'ajouter un ponceau transversal de 750 mm de diamètre pour assurer le drainage, la sécurité et la pérennité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires sont admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a fixé au 5 décembre 2025 la date limite pour effectuer les dépenses admissibles dans le cadre du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a soumis un prix pour ces travaux additionnels, soit un estimé budgétaire de 108 453,75 \$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des travaux publics et le directeur général recommande d'autoriser ces travaux afin de respecter les délais et d'assurer l'admissibilité maximale au financement;

**Il est proposé par Mélissa Lacroix
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'autoriser l'avenant au contrat de réfection du chemin des Canadiens et du chemin du Pinacle pour un montant maximal de **108 453,75 \$**;

QUE ces travaux supplémentaires soient financés par le programme d'aide à la voirie local (PAVL) – volet redressement;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document permettant la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle.

20251126-43

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Émile Lachance

QUE la présente séance soit levée à **12h04**.

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Isabelle Tremblay
Greffière

Je, Martine Satre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse